

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 21/06/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 21 juin 2023 à 10 h 30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORs*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. DURANT*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental (*procuration à Mme LE YONDRE*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DELUGA François, Conseiller municipal DU TEICH
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 13 juin 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 31 mai 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21/06/2023

Délibération n° DE-0028-2023

Rapporteur : **M. MAU**

Objet : **Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE**

Le dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), créé et financé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a pour objet de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et de contribuer à l'emploi des docteurs dans les entreprises et les administrations publiques. Il concourt au processus d'innovation des entreprises et des administrations publiques françaises.

Il a pour objectif de placer les étudiants doctorants, diplômés du grade master, dans les conditions d'emploi et de concourir au développement de collaboration de recherche entre les entreprises ou collectivités territoriales et établissements et les laboratoires.

La convention est destinée à des chercheurs en début de carrière qui s'engagent à préparer et soutenir une thèse en vue d'obtenir un doctorat.

Ce dispositif de convention industrielle de formation pour la recherche (CIFRE) est créé et géré par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) pour le compte du ministère de l'Education nationale.

La CIFRE associe trois partenaires : un employeur qui recrute un doctorant, le doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse.

Le doctorant est recruté sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de trois ans (articles D.1242-3 & D.1242-6 du Code du travail). Ce contrat relève donc du droit privé et est régi par le Code du travail. Les travaux de recherche qui lui sont confiés doivent concerner l'objet de sa thèse.

Le doctorant doit percevoir pour l'année 2023 un salaire brut minimum annuel de 24 529,44 euros, hors cotisations patronales ; pour l'année 2024 un salaire brut minimum annuel de 25 200 euros, hors cotisations patronales ; pour l'année 2025 un salaire brut minimum annuel de 26 400 euros, hors cotisations patronales ; pour l'année 2026 un salaire brut minimum annuel de 27 600 euros, hors cotisations patronales.

En compensation, l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), verse à l'employeur du doctorant, une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans. Dans ce cadre, une convention est signée pour une période de trois ans entre la collectivité territoriale ou l'établissement et l'ANRT.

En parallèle, le travail de l'étudiant est réalisé en collaboration directe avec une équipe de recherche. De ce fait, un contrat de collaboration doit être signé entre l'employeur et le laboratoire d'accueil qui encadre les travaux du salarié doctorant. Ce contrat garantit notamment les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

Il est proposé au Conseil d'administration de recruter au sein du Centre de Gestion un doctorant, avec comme sujet de thèse : « La santé mentale de l'agent en droit de la fonction publique territoriale ».

Le sujet de recherche correspond à un besoin de développement de l'expertise que le Centre de Gestion apporte aux collectivités en matière de ressources humaines.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 21/06/2023

La santé mentale est une thématique des ressources humaines plus que jamais d'actualité et cette thèse sera utile aux services du Centre de Gestion afin de mieux l'appréhender et mieux accompagner et conseiller les collectivités dans ce domaine.

Intégrée au projet de plan santé au travail 2021-2026 dans la fonction publique au vu des effets de la crise sanitaire, la prise en compte de la santé mentale apparaît désormais incontournable.

L'altération de la santé mentale (importance croissante du stress, de l'anxiété, du burn out ou des troubles psychosociaux) qu'elle soit due aux suites de la pandémie, aux conditions de travail ou à la sphère privée a un retentissement important sur les collectifs de travail.

L'un des enjeux majeurs pour les collectivités est désormais de prévenir les longs arrêts de maladie qui découlent de plus en plus souvent des problèmes de santé mentale.

Les employeurs territoriaux sont tenus aussi, comme tout employeur, à des obligations envers leurs agents en vue de préserver leur santé dans le milieu professionnel.

Le doctorant percevra une rémunération brute annuelle de 25 000 € bruts la première année qui fera l'objet les années suivantes d'un avenant pour suivre l'évolution fixée par le ministère.

En compensation, l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), versera au Centre de Gestion une subvention annuelle de 14 000 € pendant les 3 années du contrat.

Le Centre de Gestion versera au laboratoire de recherche « Institut Léon DUGUIT » rattaché à l'Université de Bordeaux, une subvention globale et forfaitaire de 2000 € par an pendant 3 ans.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L.1242-3, D.1242-3 et D.1242-6 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Considérant que ce type de convention permet de renforcer les liens du Centre de Gestion avec la recherche scientifique et technique tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour l'établissement.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- D'autoriser le Président, à signer la convention CIFRE avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de collaboration de recherche avec le laboratoire associé, chargé de la recherche, en l'occurrence l'Institut Léon Duguit ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, conclu avec le doctorant ;
- L'inscription au budget des crédits correspondants.
- De percevoir la subvention annuelle de 14 000 € correspondante de la part de l'ANRT ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21/06/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 21 juin 2023.

Le secrétaire de séance,



BILLOUX Roger
Conseiller municipal de PINEUILH



Le Président,



RECORS Roger
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **21 JUIN 2023**

PUBLIÉE LE : **21 JUIN 2023**

Acte à classer**DE-0028-2023**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-21T14-20-33.00 (MI245849653)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20230621-DE-0028-2023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE

Date de décision : 21/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DE-0028-2023-RECRUTEMENT DOCTORANT.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/06/23 à 14:20

Par [COLLENNE Vicky](#)

Transmis

Date 21/06/23 à 14:20

Par [COLLENNE Vicky](#)

Accusé de réception

Date 21/06/23 à 14:26